



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 710-1

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 16 février 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 710-1 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition de taxes, de tarifications et de compensations pour l'exercice financier 2021 afin de modifier la disposition relative à la taxe spéciale pour la réserve financière eau et voirie

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

En raison du contexte pandémique, une copie du règlement peut être obtenu à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, **sur rendez-vous seulement**, en écrivant à greffiere@ile-perrot.qc.ca ou en téléphonant au 514 453-1751, poste 226. Celui-ci peut également être consulté sur le site Web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 17 février 2021.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière